



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PME

Question écrite n° 50151

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur la situation des petites et moyennes entreprises. Le plan gouvernemental en faveur des PME décide en 1995 a permis des avancées notables pour favoriser le développement de ces entreprises. Les entreprises souhaitent que la réforme soit poursuivie pour formaliser la banque de développement des PME, pour étendre les simplifications administratives, notamment pour la fiche de paie, pour adapter le régime de la sous-traitance et pour mettre en place un véritable statut des petites et moyennes entreprises qui permettraient la reconnaissance de leur rôle dans la vie sociale et économique du pays. 70 % des emplois créés de nos jours le sont dans des petites et moyennes entreprises. Le développement des groupements d'employeurs, de la pluri-activité et du multi-salariat permettrait de dégager de nouveaux gisements d'emplois. Les PME concentrent des emplois à bas salaire. Une réduction dégressive et plafonnée des charges sociales serait de nature à favoriser une revalorisation de ces emplois. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour répondre aux attentes des petites et moyennes entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Meylan Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50151

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1614